

# IN LIBRO VERITAS

Contrat de Partenariat

Conditions générales

ENTRE LES SOUSSIGNES

REVERBERE sarl, au capital de 5000 euros,

Domicilié :

4, place de la Pergola

Immeuble ACCET

95800 CERGY-PONTOISE

Ci-après dénommé InLibroVeritas, représenté par son Gérant.

d'une part,

ET :

L'association « La bibliothèque de Mestr Tom »

Siégeant :

Chez monsieur Arnaud Pinoy

63 rue Victor Hugo n°9

78570 ANDRESY

N° SIRET 491 332 607 00010

Représenté par Monsieur Guibé Thomas en sa qualité de président

Ci-après dénommé l'Association

d'autre part,

Préalablement exposé :

Le présent contrat entre les deux parties a pour objet l'édition des oeuvres de l'Association et de Thomas Guibé.

Que le présent contrat ayant pour objet l'impression à la demande, les parties conviennent que l'exigence de la mention d'un tirage minimum ne s'appliquent pas entre elles, InLibroVeritas assurant l'impression à la demande au fur et à mesure dès commandes reçues.

Que InLibroVeritas met en oeuvre, notamment sur Internet, des moyens numériques lui permettant de faciliter la publication des oeuvres, seules ou incluses dans une oeuvre collective, en vue de leur édition par tous moyens et sur tous supports. La responsabilité de

InLibroVeritas ne pourra être engagée en cas de défaillance du système informatique ou de saturation du réseau Internet.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**Objet** : Par le présent contrat, l'Auteur autorise In Libro Veritas à reproduire, distribuer, représenter et à communiquer publiquement, sur tous supports papier, les oeuvres à des fins directement ou indirectement commerciales.

**Durée** : Le présent contrat est conclu pour une durée de huit années. Chaque parties pouvant y mettre fin par simple lettre recommandée avec accusé de réception en observant un préavis de 7 jours.

**Vente des oeuvres** : L'Association accorde à InLibroVeritas le droit de distribution et diffusion des oeuvres, et ce pendant toute la durée du présent contrat. Cette distribution est concédée pour le monde entier. InLibroVeritas s'engage à assurer dans tous les cas la vente à distance de ou des oeuvres. Au titre de la Distribution des oeuvres, InLibroVeritas se chargera de :

- la prise de commande et l'information clients et notamment particuliers, associations, entreprises, librairies.
- la facturation et l'encaissement.
- la logistique et l'acheminement des exemplaires commandés à l'adresse de livraison précisée par le client.

**Prix de vente** : Le prix Public de Vente des oeuvres est fixé par InLibroVeritas. Il est convenu que les frais de port seront à la charge du client final. L'absence d'accord sur le Prix Public de Vente est un motif de résiliation du présent contrat.

**Co-édition** : Toutes les oeuvres de la collection « Orobolan » et les oeuvres publiées chez InLibroVeritas doivent être libelées comme « co éditées »

**Contrat d'édition** : chaque oeuvre sera publiée avec un contrat d'édition distinct et nominatif suivant le modele ci-joint

**Distribution, diffusion sur d'autres sites Internet** : L'Association peut faire la promotion des oeuvres sur tout les sites qu'elle souhaite et en faire la diffusion. Toutefois, InLibroVeritas se réserve, sans préavis, le droit de retirer l'oeuvre de l'auteur de ses sites au cas où l'Association ferait une promotion ou une diffusion sur des canaux manifestement illicites.

L'association s'engage à mettre une bannière publicitaire sur son site internet ([www.bibliothequedemestr.com](http://www.bibliothequedemestr.com)) A mettre en avant le partenariat sur les documents de l'Association. A distribuer de la publicité de InLibroVeritas sur les manifestations de l'Association.

**Parution** : L'association s'engage à publier 6 oeuvres minimum par an (oeuvre d'au moins 200'000 signes) à partir de la deuxième année et 3 roman minimum au cours de la première année de la signature du présent contrat.

L'association s'engage à donner l'exclusivité de ses oeuvres à InLibroVeritas.

InLibroVeritas s'engage à publié à ses frais (à compte d'éditeur) les oeuvres de la collection « Orobolan » au rythme de un par an.

**Sponsoring** : L'association étant sponsorisée, InLibroVeritas s'engage à insérer sur les publications les logos des sponsors de l'Association.

**Sinistres** : En cas d'incendie, inondation et tout cas malheureux ou de force majeure, InLibroVeritas ne pourra être tenu pour responsable des exemplaires détériorés ou disparus, et il ne sera dû aucun droit ni aucune indemnité à l'auteur.

**Résiliation :** En cas de manquement par une partie à ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements, et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra résilier le contrat sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

**Notifications et litiges :** Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat sera soumis au droit français et à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Pontoise et de ses juridictions de recours. Toute notification en vertu des présentes sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception, aux adresses figurant en tête des présentes.